

Communication N° 08 - 2017 au Conseil communal

Séance du 31 mai 2017

<p>Besoins en matière de locaux scolaires et parascolaires Elaboration d'un Masterplan pour le développement des locaux scolaires et parascolaires</p>

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'étude d'un montant de

CHF 97'000.00

selon autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

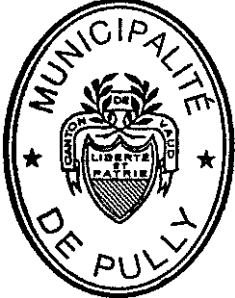
Dopée par les migrations récentes et les naissances à venir, l'école obligatoire vaudoise pourrait compter, selon les dernières perspectives scolaires de Statistique Vaud, quelques 113'000 élèves en 2040.

Pour la Ville de Pully, la Direction de la jeunesse et des affaires sociales a mené des études avec le Canton pour répondre aux obligations légales. Le résultat de ces études présente une augmentation sensible des besoins en matière de locaux scolaires et parascolaires.

Afin de rendre cohérent le développement des locaux scolaires et parascolaires, la Municipalité souhaite attribuer un mandat d'architecte en vue d'élaborer un Masterplan destiné à identifier et définir les différents sites scolaires à développer ou pouvant accueillir des nouveaux bâtiments.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
G. Reichen



Le secrétaire
Ph. Steiner

Pully, le 31 mai 2017